

CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Agenda urbain
26 septembre 2014

Commission : Pourquoi est-il utile de se doter d'un agenda urbain ? Dans quels domaines l'UE peut-elle apporter la plus grande valeur ajoutée ? Quels volets du développement urbain gagneraient à relever d'une approche plus concertée entre les différents secteurs et niveaux de gouvernance ?

Villes de France : Le rôle des villes dans le développement économique des territoires et dans la qualité de vie offerte aux 359 millions d'urbains européens justifie l'élaboration d'un agenda urbain.

L'UE peut apporter une valeur ajoutée dans le soutien à des projets intégrés, qui s'émancipent (1) des frontières administratives au profit de « territoires de projets » (2) d'une vision traditionnelle trop sectorielle et pas assez transversale.

Une approche plus concertée permettrait d'ajuster le soutien de l'UE aux besoins spécifiques des villes. Si tous travaillent pour l'intérêt général, les différents niveaux de collectivités expriment chacun à leur manière les enjeux qui les concernent, en fonction de leurs compétences. La particularité des villes, c'est leur compétence dans tous les domaines de l'action publique : le maire doit pouvoir répondre à tous les problèmes. C'est pourquoi entendre les besoins des villes, directement, et non par l'intermédiaire des Etats ou des autres échelons (régions/ counties) est une nécessité.

Enfin, les villes sont les espaces où se concrétisent les objectifs des politiques européennes et nationales. Il faut donc entendre les retours des acteurs de terrain pour ajuster les politiques.

Commission : L'agenda urbain doit-il se concentrer sur un nombre limité de défis urbains, ou devrait-il au contraire proposer un cadre général sur la dimension urbaine dans les politiques de l'UE, et permettre ainsi de renforcer la coordination entre les différentes politiques sectorielles d'une part, et les parties prenantes d'autres part (villes, autorités nationales et européennes) ?

Villes de France : Non, il ne faut pas concentrer l'agenda urbain sur des thématiques limitées parce que :

1- les priorités sont différentes selon les Etats membres, selon la configuration de la ville dans son tissu urbain

2- cela limite le type de projets portés, limite la portée de projets intégrés et oblige souvent les porteurs de projet à modifier leurs intentions parfois artificiellement pour s'inscrire dans une logique thématique restrictive.

Renforcer la coordination entre un futur agenda urbain et les autres politiques de l'UE est nécessaire. Pour cela, il convient de territorialiser davantage les politiques élaborées. Les dispositifs proposés doivent permettre de prendre en compte la mixité des territoires : les villes et agglomérations de France (hors métropoles) sont en effet composées de zones denses urbaines (dans le centre), de zones périurbaines et de zones complètement rurales. Cela permettrait de mieux articuler les politiques publiques et dispositifs (ex: contrat de ville) avec nos territoires.

Cela pourrait se concrétiser par :

- une meilleure définition de la cohésion territoriale, prenant en compte les dimensions d'intégration et de gouvernance territoriales

- la prise en compte des villes (et non pas seulement des métropoles et très grandes villes) dans une nouvelle gouvernance européenne (via le Comité des Régions et la convention des maires par exemple) et dans les éventuels groupes d'experts.

Commission : Le modèle de développement urbain européen tel que décrit dans l'étude « villes de demain » est-il une base suffisante pour avancer dans la conception d'un agenda urbain ?

Villes de France : La base de connaissance du document « Villes de demain » est bonne, mais nécessite d'être affinée selon les configurations politiques et administratives de chaque Etat membre. En particulier, la Commission pourrait affiner son diagnostic par:

- la fourniture par Eurostat de plus de données décrivant la mixité des territoires urbains français, au-delà de la catégorie NUTS

- la prise en compte de critères pas uniquement démographiques pour décrire et étudier un territoire (à ce titre, des indicateurs décrivant les charges de centralité ou de "retrolitoralité" seraient pertinentes pour définir une politique urbaine en adéquation avec nos enjeux.
- Ces données pourraient être collectées au niveau des Etats membres, via leurs instituts de sondage et d'étude statistique (INSEE en France), ou via les associations d'élus rassemblant les territoires urbains.

Commission : Comment les parties prenantes urbaines pourraient-elles mieux contribuer aux processus de développement des politiques publiques et à leur mise en œuvre à l'échelle européenne ? Est-ce nécessaire que les villes soient mieux impliquées dans l'élaboration des politiques, à l'échelle régionale, nationale, européenne ? Comment ?

Villes de France : Oui, il faut impliquer davantage les villes dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelle européenne. Pour cela, il faudrait améliorer l'accessibilité des villes de taille petite et moyenne aux financements européens et à l'actualité réglementaire et législative.

En particulier, Villes de France suggère que l'UE propose :

- une version multilingue de URBACT
- une mesure spécifique dédiée à l'urbain dans le programme l'Europe pour les Citoyens
- un inventaire complet des mesures abordant l'urbain dans les programmes européens et dans la législation européenne impactant ce champ.
- un soutien à l'ingénierie, dédié spécifiquement aux villes qui n'ont pas les moyens humains des métropoles.
- reconnaître les collectivités locales comme des interlocuteurs directs de l'UE, sans passer systématiquement par les Etats membres.
- aller plus loin que la simple concertation/information. Reconnaître que les objectifs des politiques de l'UE ne seront atteints que si les villes s'approprient ces objectifs.
- s'assurer que les fonds ne sont pas captés par les quelques plus gros territoires uniquement.

Un exemple concret : pour la programmation des fonds 2014-2020, 10% du FEDER est dédié en France à l'urbain. Or, dans certaines régions comme en Bretagne, sur ces 10%, 50% est distribué aux métropoles de la région (Brest, Rennes), les 50% restant étant partagés entre les 14 territoires urbains restant. Au total, les villes qui ne sont pas métropoles bénéficieront de 0,35% de la somme dédiée à l'urbain. Villes de France demande donc à l'UE de mettre des garde-fous (dispositif réglementaire) pour limiter l'iniquité entre les territoires.

Commission : Quels sont les meilleurs moyens de renforcer la connaissance des territoires urbains et l'échange d'expérience ? Quels éléments de connaissance méritent d'être renforcés pour affiner l'élaboration des politiques ?

Villes de France : Renforcer la connaissance des territoires urbains passe par :

- la fourniture par Eurostat de plus de données décrivant la mixité des territoires urbains français, au-delà de la catégorie NUTS

- la prise en compte de critères pas uniquement démographiques pour décrire et étudier un territoire (à ce titre, des indicateurs décrivant les charges de centralité ou de "retrolitorialité" seraient pertinentes pour définir une politique urbaine en adéquation avec nos enjeux.)

Ces données pourraient être collectées au niveau des Etats membres, via leurs instituts de sondage et d'étude statistique (INSEE en France).

- une meilleure écoute des élus des villes sur les enjeux qui les concernent (et pas seulement l'écoute des grandes villes membres de eurocities)

Commission : Quel devrait être le rôle des entités locales, régionales et nationales dans la définition, le développement et la mise en œuvre de l'agenda urbain de l'UE ?

Villes de France : Les élus ne souhaitent ni réunions de concertation, ni réunions d'information supplémentaires. Villes de France sait, pour avoir participé à ces réunions, que les décisions ne se prennent pas dans ces instances. Villes de France milite pour une démarche bottom up, qui parte des besoins des territoires, sans imposer de cadres nationaux et européens trop rigides, qui ne s'adaptent pas aux réalités de terrain. Aussi Villes de France propose que les élus locaux soumettent à la Commission européenne leurs projets urbains intégrés, leurs projets en cours. En retour, la Commission aurait une vision plus fine des défis qui se présentent à eux, et pourrait adapter ses cadres pour cofinancer ceux qui entrent dans ses priorités.